



Charte du Verger éclaté

Qu'est-ce qu'un verger conservatoire ?

C'est un espace où sont réunies une multitude de variétés fruitières locales. Les variétés sont choisies avec précaution de manière à être adaptées :

- à l'environnement (au biotope)
- au climat
- au sol

La multiplicité des particularités géologiques et climatiques à l'échelle du département est tellement grande qu'il est intéressant de pouvoir avoir des vergers dans le plus grand nombre de types de biotope, afin de les conseiller adroitement par la suite.

L'association ne possède pas de verger conservatoire à titre associatif. Consciente du constat de la disparition progressive des vergers sur son territoire, Vergers de Lozère sauvegarde les variétés fruitières anciennes de toute espèce, en essayant de privilégier les variétés locales, dans le verger de ses adhérents. Le regroupement de toutes ces informations constitue le « Verger éclaté » de l'association.

Un inventaire des variétés fruitières détenues par chaque adhérent au verger éclaté est mis en œuvre pour conserver la trace de ce patrimoine fruitier qui, sans ce travail d'écriture, risque de retomber rapidement dans l'oubli.

Qu'elles sont les variétés présentes dans nos vergers ?

Chaque région compte plusieurs centaines de variétés. Sur le département de la Lozère, l'association a recensé pas moins de X variétés de pommes, X de poires, X de prunes et X variétés de cerises. Une diversité variétale exceptionnelle !

La Lozère présente une grande diversité de terroirs particuliers, chacun a vu naître de nombreuses variétés adaptées cerisiers, abricotiers, pruniers, pêchers, pommiers, figuiers, poiriers, châtaigniers, vignes...

En comparatif, les vergers modernes sont d'une extrême pauvreté variétale. Seules 4 variétés de pommes totalisent 80 % de la production nationale.

Un peu d'histoire...

La mécanisation et les différents remembrements ont entraîné une forte diminution du nombre d'arbres fruitiers. Ce constat peut s'étendre à l'ensemble du territoire national. Ce ne sont pas seulement des arbres qui disparaissent, mais aussi des savoir-faire, des traditions, des paysages, une production fruitière de proximité, des moments de convivialité. La menace pèse aussi sur la biodiversité cultivée (disparition de variétés) et naturelle associée aux vergers et aux espaces agricoles.

Les raisons de la diminution du patrimoine fruitier sont multiples

- L'urbanisation (en plein développement) - Avec l'industrialisation, les villes et villages s'agrandissent. De nombreux vergers sont rasés pour laisser place aux bâtiments industriels et commerciaux, ainsi qu'aux immeubles et maisons d'habitation. Pour desservir et mettre en relation ces nouveaux espaces de vie, des axes de transports sont créés ou agrandis (routes, autoroutes...).
- L'évolution des exploitations agricoles - Aujourd'hui les agriculteurs utilisent des machines agricoles beaucoup plus larges et longues permettant de gagner du temps. Ce matériel n'est pas toujours facile à manœuvrer, surtout pour contourner des arbres se trouvant au centre de la parcelle.
- Le regroupement parcellaire - Pour développer leurs exploitations les agriculteurs cherchent à regrouper, les unes à côté des autres, les différentes parcelles agricoles qu'ils cultivent et à en simplifier leur gestion en supprimant arbres isolés et alignements de fruitiers.

- La Politique Agricole Commune (PAC) - Créée par le traité de Rome en 1957, cette politique européenne vise à moderniser les techniques pour accroître la production et assurer l'autosuffisance alimentaire de l'Europe. Cette politique s'est traduite par une incitation à l'agrandissement des exploitations, à l'intensification et à la spécialisation des systèmes de productions agricoles. Les vergers traditionnels régressent alors fortement au profit des vergers intensifs.
- Le Catalogue officiel des espèces et variétés - Ce catalogue existe depuis 1932, il est géré par le Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS). Seules les variétés inscrites au catalogue peuvent être commercialisées, et l'inscription est payante. De ce fait, les pépiniéristes ne peuvent plus proposer des variétés locales non inscrites, et un propriétaire qui souhaite remplacer un fruitier est limité aux variétés du catalogue. Cette réglementation contribue donc indirectement, mais de façon importante, à la disparition de variétés locales au profit des obtentions récentes ou étrangères.

Objectif du verger éclaté

Le but est ici de faire découvrir ou redécouvrir cette diversité variétale et la richesse de ses saveurs !

- Mettre en valeur des variétés plus ou moins anciennes de manière à amener les agriculteurs et les habitants à les replanter.
- Sensibiliser, conseiller et former tous les publics à l'arboriculture et aux rôles des vergers.
- Promouvoir le patrimoine fruitier, au travers des ateliers techniques et pédagogiques.

Recensement des vergers et variétés sauvegardées

Dans la pratique, chaque participant volontaire relève sur papier libre le plan et les caractéristiques de ses arbres et remet son document au responsable qui gère la base de données du verger éclaté.

Pour chaque arbre, les informations suivantes (si elles sont disponibles) sont notées :

- type de fruitier (espèce)
- nom de la variété
- date de plantation de l'arbre (année)
- type d'arbre (forme de conduite) : haute-tige, demi-tige, gobelet, palmette, cordon, etc.
- porte-greffe
- provenance du greffon
- observations particulières sur la variété, ainsi que deux informations à l'usage privé du propriétaire pour suivre son verger :
 - code de repère local dans son verger
 - nom ou numéro sous lequel l'arbre est repéré

Cet inventaire permet de faire des statistiques, notamment sur la présence des variétés anciennes locales, afin de s'assurer de leur pérennité, mais également de connaître l'existence d'arbres qui pourraient fournir des greffons.